

ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE32019 – “ Vallée de la Trouille ”

La présente annexe indique, compte tenu des données disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) ;

- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000..

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie précisées, en particulier pour les surfaces en ce qui concerne les habitats naturels et les effectifs de populations en ce qui concerne les espèces, sur base des meilleures connaissances disponibles. La précision de ces données devra être poursuivie.

Le site BE32019 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Le site de la vallée de la Trouille est localisé sur le plateau limoneux hennuyer, dans les vallées de la Trouille, de la Wampe et du By et ce, depuis leur confluence à Mons jusqu'à la frontière française. Des milieux fermés de grand intérêt biologique (forêts alluviales...) alternent avec des milieux ouverts.

Le site est composé de plusieurs entités réparties au long de la Trouille et de ses affluents : la Wampe, le Ruisseau des Royeroux, le Ruisseau de la Valière, le Ruisseau de la Fontaine, le Ruisseau de Blaregnies, le Ruisseau de la Roulerie. La population de chiroptères d'intérêt communautaire hivernant dans la carrière souterraine de la Malogne et au siège de Bavais (Réserve Naturelle Domaniale) motive la préservation de milieux agricoles et forestiers avoisinants ainsi que de couloirs de migration le long des vallées. Le complexe retenu de milieux bocagers, de pâtures et de champs constitue l'habitat de plusieurs rapaces d'intérêt communautaire dont les trois espèces de busards. Les cours d'eau (3260), habitat du chabot et du martin pêcheur, et les prairies humides des vallées sont autant de sites d'étape de bécassines des marais, de sarcelles d'hiver et de grandes aigrettes.

Dominant largement les autres habitats d'intérêt communautaire en terme de superficie couverte, les formations du métaclimax de la hêtraie atlantique (9120, 9130) sont bien représentées. Deux autres sont prioritaires : les forêts alluviales (91E0*) et les érablières de ravins (9180*).

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
9130	154,14 ha	C	
91E0*	20,15 ha	C	UG 7
9120	16,85 ha	C	
6510	15,67 ha	C	
3260	12,77 ha	C	
6430	7,52 ha	C	
3150	1,08 ha	C	

6210*	0,33 ha	C	UG 2
9180*	0,14 ha	C	UG 6
7220*	0,01 ha	C	UG 1

Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion

6210* : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometalia) (*sites à orchidées remarquables)

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

7220* : Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robur-petraeae ou Ilici-Fagion)

9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

9180* : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

91E0* : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incarnae, Salicion albae)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC	
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver		étape
1016	Vertigo moulinsiana	Maillot de Desmolin	P				C
1078	Callimorpha quadripunctaria	Ecaille chinée	1-10 i				C
1134	Rhodeus sericeus amarus	Bouvière	P				C
1163	Cottus gobio	Chabot	P				C
1166	Triturus cristatus	Triton crêté	P				B
1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand Rhinolophe	0-2 i				C
1318	Myotis dasycneme	Vespertilion des marais			7 i		C
1321	Myotis emarginatus	Vespertilion à oreilles échancrées	7-330 i				B
1323	Myotis bechsteini	Vespertilion de Bechstein	0-2 i				C
1324	Myotis myotis	Grand Murin	0-1 i				C
A052	Anas crecca	Sarcelle d'hiver			1-20 i		-
A072	Pernis apivorus	Bondrée apivore		3-4 p			-
A081	Circus aeruginosus	Busard des roseaux		1 p			-
A082	Circus cyaneus	Busard Saint-		1 p			-

		Martin					
A084	Circus pygargus	Busard cendré		0-1 p			-
A153	Gallinago gallinago	Bécassine des marais			P		-
A229	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	4-5 p				-
A236	Dryocopus martius	Pic noir	0-1 p				-

Légende : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE32019 - " Vallée de la Trouille ".

Namur, le 1^{er} décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN